

# Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2026

**PRESENTS** : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Jean-Baptiste SANGLARD

**ABSENTS** : Lionel PEYRELONG

**EXCUSES** : Catherine MATHIEU, Catherine MOREL, Séverine CELLE

**SECRETARE DE SEANCE** : Virginie MONTES

## Le conseil municipal approuve la séance du 12 décembre 2025

### Ordre du jour :

#### - Location Pavillon

Fin décembre 2025, la commune avait reçu le préavis de départ de Kévin ANDRE et Agathe CHAZALLON locataire du logement communal situé 8 rue de la gazelle au lot de Bonnefond. La commune a reçu 3 demandes de personnes intéressées pour louer ce logement. Le conseil municipal a retenu la demande de Florian SOLEILHAC.

#### - Modification de l'aménagement de la forêt communale

La forêt communale fait l'objet d'un aménagement forestier. Une modification de cet aménagement est aujourd'hui proposée par l'ONF avec l'ajout de parcelles au régime forestier. Le conseil municipal donne son accord.

#### - Vote des comptes financiers uniques 2025 pour les budgets eau et assainissement

Suite au transfert de compétences eau et assainissement au 1er janvier 2026 au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay, Monsieur le Maire explique qu'il faut voter les comptes financiers pour ces 2 budgets afin de les transférer. Les comptes financiers uniques 2025 représentent les dépenses et les recettes réalisées en 2025 aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Le conseil municipal approuve ces comptes dont les résultats de l'exercice (excédents ou déficits) sont les suivants :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget eau	+31 005.62 €	+9 474.58 €
Budget assainissement	-816.90 €	+204 218.57 €

### Questions diverses

#### - Délibérations pour facturation du carburant à l'AFPE

L'Association Ferme Pédagogique-Equestre ne possédant pas de cuve à carburant, fait le plein de ses véhicules dans les cuves de la commune. Il convient de prendre une délibération pour pouvoir refacturer le carburant utilisé par l'AFPE.

- **Achat de la parcelle AX2 à Mme PERTEGAS**

Dans le cadre de la création du lotissement Charigou 3, la commune envisage d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée AX 2, propriété de Madame Michelle PERTEGAS, d'une superficie de 329 m<sup>2</sup>. La commune prévoit de proposer un prix d'achat de 5 euros par mètre carré à la propriétaire.

- **Décision maison Chalindar**

Concernant la maison Chalindar, il devient impératif d'intervenir rapidement pour en assurer la sécurité. Les héritiers de la famille Chalindar proposent de céder la propriété à la commune pour un euro symbolique, tout en s'engageant à participer aux frais de sécurisation et de démolition.

La commune a sollicité un devis et les travaux de démolition sont estimés à environ 15 000 euros. Le conseil municipal accepterait d'acquérir le bien pour un euro symbolique et de contribuer à hauteur de 5 000 euros aux frais de démolition.

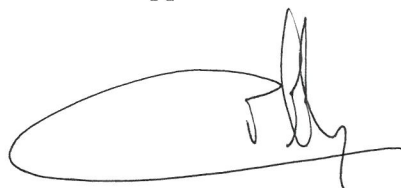
- **Convention avec la CCMLM pour équipe**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal visant à créer un service commun appelé « **Équipe Technique** » (Anciennement équipe verte)

Ce service permettra d'aider ponctuellement les communes membres pour l'entretien des espaces publics.

Le conseil municipal donne son accord pour signer cette convention.

Le Maire  
Philippe DELABRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe DELABRE', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance  
Virginie MONTES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Virginie MONTES', written over a horizontal line.